



# Arrêté du Maire

Arrêté temporaire de circulation  
Et de stationnement  
Événements du 28 mai 2023

2026/16

Le Maire de la commune de SAINT-ROBERT, le 25 MAI 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 ; L2212-2 ; L2213-1 ; L2213-2.

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de M AZCONAGA portant sur l'organisation d'une brocante à Saint-Robert ;

Vu l'événement « Sur les traces du tour de France Femmes » dont l'arrivée est programmée à Saint-Robert,

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation de ces événements et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques du Bourg de Saint-Robert, de réglementer la circulation et le stationnement le samedi 27 et le dimanche 28 mai 2023.

## ARRETE

**Article 1** : Pour le bon déroulement de la brocante, la rue Jacques Ranoux, la place de la Prévôté, la rue Edouard Blanchard, l'Impasse de Beauvoire, la place Siméon Bourzat, la Vieille Rue et une partie de la rue Louis Latrade à SAINT-ROBERT seront fermées à la circulation le dimanche 28 mai 2023 de 6 heures à 18 heures.

**Article 2** : Pour le bon déroulement de l'arrivée des participants à l'événement « Sur les traces du tour de France Femmes » le stationnement d'une partie du parking de la salle Saint-Libéral et le parking, en totalité, de la place de l'école seront réservés aux coureurs la journée du dimanche 28 mai 2023.

**Article 3** : A compter du samedi 27 mai à 18 heures et jusqu'au dimanche 28 mai 2023 à 18 heures, le stationnement sera interdit place de la Prévôté, rue Louis Latrade et place de l'école à Saint-Robert.

**Article 4** : La signalisation sera mise en place par les organisateurs.

**Article 5** : Des places de stationnement seront à la disposition des visiteurs à la salle Saint-Libéral.

**Article 6** : Le présent arrêté sera affiché pendant toute la durée des manifestations.

**Article 7** : Le présent arrêté sera adressé à :  
- M le Commandant de Gendarmerie d'Objat ;

Le Maire,  
Claude ACHARD,

